

**1,7 centimes d'euro par habitant et par an :  
c'est le budget que l'Etat consacre à la diffusion de  
l'information sur la sûreté nucléaire**

*Dans une lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle, l'ANCCLI regrette que la France ne consacre que 1,7 centimes d'euros par habitant et par an à l'information sur la sûreté nucléaire.*

## **Lettre ouverte de l'ANCCLI aux candidats à l'élection présidentielle**

Madame, Monsieur les candidats à l'élection présidentielle,

En France, les Commissions Locales d'Information (CLI) et leur fédération nationale, **l'ANCCLI, ont pour mission de veiller à l'information des populations sur la sûreté des installations nucléaires de notre pays.**

Ces instances uniques en Europe sont plurielles : diverses expressions s'y côtoient mais une préoccupation commune les rassemble : la sûreté nucléaire et la transparence de l'information.

**La France compte 58 réacteurs nucléaires. 15 d'entre eux ont plus de 35 ans. Aujourd'hui, il faut donc compter avec ce parc VIEILLISSANT et S'ASSURER de sa SURETE** quelle que soit la politique énergétique que vous déciderez.

Madame et Monsieur les candidats, UNE FOIS ELU(E), vous aurez la RESPONSABILITE :

- **de maintenir la sûreté de nos installations nucléaires pour préserver les populations ;**
- **de proposer des solutions de stockage satisfaisantes des déchets radioactifs pour les générations futures ;**
- **de développer une filière d'excellence de démantèlement ;**
- **d'accorder des moyens supplémentaires légitimement réclamés par l'ASN, l'IRSN, les 35 CLI et leur fédération nationale, au regard des enjeux à venir.**

A ce jour, aucun d'entre vous ne s'est encore positionné sur ces sujets **ESSENTIELS.**

L'Etat consacre chaque année une enveloppe de **1 million d'euros** pour que les **35 CLI et l'ANCCLI assurent, dans le rayon des 20km des installations nucléaires, leurs missions d'information, de suivi, d'expertise. CE MONTANT**, vous en conviendrez, est **DERISOIRE** au regard des droits et devoirs des CLI qui viennent d'être renforcés par la Loi TECV (Transition Energétique pour une Croissance Verte).

La loi TSN de 2006 avait pourtant été plus réaliste en inscrivant, **pour les CLI, la mise en œuvre d'un prélèvement sur « la taxe sur les installations nucléaires de base » que perçoit l'Etat** (600 millions d'euros par an). 11 ans après : **CETTE DISPOSITION N'EST TOUJOURS PAS APPLIQUEE !!**

1% de cette taxe suffirait à garantir le niveau d'information que tous les Français sont en droit d'avoir s'agissant de sûreté nucléaire.

**Nous EXIGEONS L'APPLICATION DE CETTE MESURE.**

**QUELLES SONT DONC VOS INTENTIONS ?**

---

### **Contact presse :**

Nathalie LECLERC  
CASSIOPEE  
Mobile : 06 72 96 54 45  
Email : nleclerc@cassiopee-rp.com